Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHATEAUROUX

PALAIS DE JUSTICE
36000 CHATEAUROUX
TEL 02-54-34-36-77

R E C E P I S S E D E D E P O T

MONSIEUR GLAUDET

49, RUE GAMBETTA

36200 ARGENTON SUR CREUSE

V/REF :
N/REF : 87 B 193 / A-1244

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHATEAUROUX CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 26/11/96, SOUS LE NUMERO A-1244,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 28/09/96

MODIFICATION DE(S) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES

... CONCERNANT LA SOCIETE
CONSTRUCTIONS METALLIQUES MECANIQUES BEIRENS
SOCIETE ANONYME
ZONE INDUSTRIELLE - LES ROCHERS
SAINT GENOU
36500 BUZANCAIS

R.C.S CHATEAUROUX B 343 261 129 (87 B 193)

LE GREFFIER

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 1996

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
REÇU LE
20 NOV. 1996

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Seize,
et le 28 septembre à 11 heures,

Les actionnaires de la société anonyme : CONSTRUCTIONS METALLIQUES MECANIQUES GAUDROUX BEIRENS,
au capital de 2.530.000 F,
dont le siège social est situé : Zone Industrielle LES ROCHERS, 36500 ST GENOU,
se sont réunis audit siège, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration.

L'assemblée a été convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur BEIRENS Marcel, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame Marie-Claire BEIRENS et Madame Valérie GAUDRON, les deux plus fortes actionnaires, sont appelées Scrutateurs.

Madame Anita BRAULT est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau que les actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et que l'assemblée, régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- remplacement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence revêtue de la signature des actionnaires en entrant en séance,
- copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Après échanges d'observations, le président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer à compter du 1er octobre 1996 :

- en remplacement de Monsieur Christian THEVENIN, 5 rue Félix Félin, BP 21, 74941 ANNECY LE VIEUX CEDEX, commissaire aux comptes titulaire :

. La société KPMG FIDUCIAIRE DE FRANCE, 21 rue du 11 novembre 1918, 36000 CHATEAUROUX, représentée par Monsieur Francis VERHILLE,

- en remplacement de Monsieur Jean-Hervé LE JELOUX, 8 rue Albert 1er, 45000 ORLEANS, commissaire aux comptes suppléant :

. Monsieur Jean-Claude CARNIS, av de ST AMAND, 18000 BOURGES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifié conforme des présentes pour effectuer, partout où besoin sera, toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par tous les membres du bureau.

LE PRESIDENT
M. Marcel BEIRENS

LES SCRUTATEURS
Mme Marie-Claire BEIRENS - Mme Valérie GAUDRON

LA SECRETAIRE
Mme Anita BRAULT